



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE  
CONVOCAION  
12 DÉCEMBRE 2024**

**DATE D'AFFICHAGE  
12 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 17  
VOTANTS : 18**

**OBJET :  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS 2024  
AU DÉPARTEMENT  
DE L'ALLIER –  
BANQUE DES  
TERRITOIRES.**

L'an **deux mil vingt-quatre**

**Le Seize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.  
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **Mme VAZ.**

### Absents :

- **M. HUSSON.**
- **M. MARTIN.**

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'opération suivante : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un immeuble en Centre-Ville qui s'inscrit dans le dispositif Petites Villes de Demain.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et vise à réaliser les travaux de réhabilitation de l'immeuble.

Ce marché sera réalisé par le groupement de Maîtrise d'œuvre de l'Atelier de la Clairière pour un montant de 33 912 € HT soit 40 694,406 € TTC. Les dépenses éligibles sont de 25 719,22 € HT.

Ce montant pourrait être financé par la Banque **des** Territoires à hauteur de 50% de ces dépenses.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention de la banque des territoires  
(50 % de 25 719,22 € HT) = 12 859,61 €
- Subvention RCVCB (30% de 33 912 € HT) = 10 173,60 €

- Autofinancement = 10 884,79 €.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme présenté, ainsi que le plan de financement détaillé,

- de confirmer l'inscription de ces programmes au budget primitif 2025,

- de solliciter le versement de la subvention correspondante,

- de charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

18 DEC. 2024

Publié ou Notifié

le : 17 DEC. 2024

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

